Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

GRENELLE DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES

Les services de l'État s'engagent dans le Nord

Dossier de presse
3 septembre 2019

Le 3 septembre dernier, à la date symbolique du 3 9 19, reprenant le numéro d'appel dédié aux femmes victimes de violences, s'est ouvert le Grenelle de lutte contre les violences conjugales. Sous l'autorité du Premier ministre, il a réuni les ministres concernés, les acteurs de terrain, les services publics, les associations et les familles de victimes.

Objectif ? Construire avec l'ensemble des partenaires concernés des mesures plus efficaces et au plus près du terrain.

Michel Lalande, préfet du nord, et l'ensemble des acteurs locaux se sont mobilisés, les 2 et 3 septembre pour mettre toute la lumière sur cette problématique mais également renforcer l'engagement des services de l'État dans le département.

3 9 19
3919
ARRÊTONS
LES VIOLENCES

Un comité local d'aide aux victimes (CLAV) dédié aux violences conjugales

Le 2 septembre, un CLAV organisé en préfecture du Nord, a été spécialement dédié à la lutte contre les violences conjugales.

QU'EST-CE-QU'UN CLAV ?

Ce comité se substitue au comité local de suivi des victimes d'actes de terrorisme, installé en 2017. Il a vocation, à élargir le champ de son action, outre les victimes d'attentats, aux autres victimes d'accidents collectifs, de catastrophes naturelles et d'infractions pénales. Il veille à la structuration, à la coordination, à la mise en œuvre des dispositifs locaux d'aide aux victimes, notamment par l'information et l'indemnisation, leur prise en charge juridique et sociale, leur accompagnement dans les démarches administratives.

Il élabore un schéma départemental de l'aide aux victimes en recensant les dispositifs généraux et spécialisés, avec leurs coordonnées et identifie les locaux susceptibles d'accueillir les victimes.

Cette instance, présidée par le préfet et le procureur de la République, est composée d'un ou plusieurs représentants des services de l'État, dont la déléguée départementale aux droits des femmes du Nord, de l'Agence régionale de santé, de représentants des collectivités territoriales, du président du comité départemental de l'accès au droit, de pôle emploi, des organismes locaux d'assurance maladie et de la caisse d'allocations familiales, les procureurs des ressorts du département, des représentants d'associations d'aide aux victimes, des représentants des barreaux du département et de toute personne qualifiée dans ce domaine.

Les priorités que l'ensemble des membres se sont fixées sont notamment, la lutte contre les violences faites aux femmes, les atteintes aux personnes âgées et la prise en charge des victimes d'accidents de la route pour le volet des victimes d'infractions pénales.

LES CHIFFRES DES VIOLENCES CONJUGALES DANS LE DÉPARTEMENT

Sur les dix dernières années, 140 femmes victimes de leur conjoint ou ex-conjoint ont été tuées. Mais pour 2019, 99 femmes sont déjà décédées depuis le début de l'année en France. C'est inacceptable.

Par ailleurs, plus de 100 000 plaintes pour violences conjugales sont déposées chaque année en France, c'est un phénomène massif.

13 femmes sont décédées sous les coups de leur conjoint ou ex-conjoint dans les Hauts-de-France et 4 dans le Nord ; 13 691 faits de violences conjugales ont été recensées par les forces de l'ordre pour les Hauts-de-France dont 6 248 pour le département du Nord. Depuis le début de cette année dans le Nord : 4 femmes ont été tuées et plus de 4 000 ont été victimes de violences conjugales.

MOBILISER L'ENSEMBLE DES ACTEURS

En effet, ce sujet concerne chaque partenaire, et n'est pas un phénomène en marge : il est important d'en échanger ensemble, d'harmoniser, de coordonner chaque maillon de la chaîne. Faire et agir collectivement, par un travail d'équipe et de cohésion, plus intelligent.

Pour cette raison, l'ensemble des acteurs étaient conviés à ce CLAV, et notamment, les personnalités qualifiées que sont les associations de lutte contre les violences faites aux femmes telles que SOLFA (Solidarité Femme Accueil), CIDFF (Centre National d'Information des Droits des Femmes et de la Famille) mais également les référents départementaux par arrondissement, qui sont au contact quotidien de cette souffrance. Le responsable de l'UMJ (Unité Médico-Judiciaire) du CHU, qui effectue un travail remarquable avec mise en place d'un protocole d'accueil des femmes victimes de viol, en partenariat avec le SAMU 59 qui vient de signer un protocole d'accueil des femmes victimes de violences conjugales au sein des urgences, était également présent.

L'ARHLM est aussi un acteur important, pour favoriser une solution à terme (les mesures d'éloignement du conjoint violent n'étant pas définitives), avec la transition des femmes victimes de violences vers un logement pérenne si possible hors de portée du conjoint violent.

Tous travaillent dans les mêmes OBJECTIFS :

- créer une culture commune/harmonisée pour nommer le phénomène ;
- améliorer les dispositifs en partageant les bonnes pratiques et les retours de terrain ;
- exposer les difficultés pour mieux lever les freins au retour à l'autonomie des victimes ;
- échanger sur de nouvelles pistes de travail et solutions ;
- acter ensemble le cas échéant une organisation décentralisée dans les arrondissements, en lien avec les travaux menés dans le cadre de la commission départementale de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes avec une évaluation régulière.

LA QUESTION DES MOYENS

La question des moyens ne doit pas être éludée. Les services mobilisent d'ailleurs chaque année, et depuis longtemps, des financements conséquents sur l'aide aux victimes et plus particulièrement sur celle des femmes victimes de violences. Ce département est l'un des mieux dotés en nombre d'acteurs spécialisés, en dispositifs de prévention, de formation des professionnels, d'accompagnement des femmes victimes et de leurs enfants.

Entre autres :

- présence de référents dans 4 arrondissements ;
- d'intervenants sociaux en commissariat (avec les communes de Lille, Roubaix, antérieurement Tourcoing) et en gendarmerie en cofinancement avec le conseil départemental ;
- de dispositifs spécifiques : soutien aux accueils de jour/d'écoute et d'accompagnement, et aux dispositifs pilotés par les parquets (téléphones grave danger).

Des crédits départementaux délégués par le Secrétariat d'État chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes → **600 000 €** pour le Nord.

Des crédits spécifiques « hébergement, logement » de la Direction Générale de la Cohésion Sociale → **3 200 000 millions**.

Des crédits du Fonds Interministériel de prévention de la Délinquance et de la Radicalisation → **608 519 €** pour le cofinancement d'actions spécifiques envers les femmes (**95 000 €** pour les 4 postes de référents départementaux ; **73 302 €** pour l'accompagnement et l'éloignement du conjoint violent ; **23 647 €** pour l'accompagnement individualisé à la mise en œuvre des téléphones grave danger ; **141 596 €** pour les intervenants en commissariats et gendarmerie ; **69 974 €** pour l'aide envers les victimes de la prostitution ; et **205 000 €** pour les autres actions d'écoute, d'accueil et d'accompagnement).

S'ajoutent **135 608 €** de soutien financier pour le dispositif d'aide aux victimes classiques, qui traite, par définition une part plus conséquente de femmes que d'hommes.

Des crédits du ministère de l'intérieur pour le financement des postes de psychologues en commissariats sont mobilisés.

Repenser les différentes étapes de la chaîne de la prévention à la condamnation des auteurs

LA PRÉVENTION, LA SENSIBILISATION ET LA FORMATION

La protection commence, par la prévention, c'est-à-dire par la sensibilisation et la compréhension du phénomène.

La prévention de ces violences dès le plus jeune âge par l'apprentissage du respect entre les sexes doit être renforcée, de même que la sensibilisation du grand public.

La formation de l'ensemble des acteurs est indispensable : les services sociaux, les hôpitaux, les médecins, pour qu'ils sachent repérer les signes annonciateurs, mieux orienter et accompagner.

L'ensemble des services publics et, en particulier, les collectivités (EPCI, communes, Conseil départemental), et l'ARS sont invitées à relayer l'information. L'objectif étant que les personnes ainsi formées se fassent le relai sur le terrain, et diffusent cette « culture » dans les structures de proximité, y compris, les plus rurales ou isolées.

Au-delà des formations, il est d'ailleurs important que les services de proximité (Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), Unité Territoriale de Prévention et d'Action Sociale (UTPAS), hôpitaux/médecins…) n'hésitent pas à réaliser des écrits permettant d'étayer un éventuel dépôt de plainte.
Il est également nécessaire de compléter la formation de policiers et gendarmes à la réception de la parole de la victime. Des outils spécifiques sont d'ailleurs réédités chaque année par la Délégation Départementale aux Droits des Femmes pour permettre d'avoir les coordonnées utiles vers qui orienter par arrondissement. Une cartographie interactive de ces lieux sera prochainement mise en ligne sur le site de la préfecture du Nord.

Ces formations permettent aussi d'être outillé pour évaluer la dangerosité de la situation, de déconstruire des préjugés qui conduisent parfois à sous-estimer des signaux faibles, qui, mis bout à bout, alertent sur un cheminement, voire sur l'imminence de l'irréparable.
La prise en compte de la parole de la victime est tout aussi essentielle lorsque la phase judiciaire est enclenchée.

LA PHASE JUDICIAIRE

Le panel d'outils dont dispose la Justice est assez varié :

- l'ordonnance de protection des victimes : il s'agit d'une mesure civile prononcée par le juge des affaires familiales, pénales, et de la protection de l'enfance.

C'est par cette mesure que peut-être prononcée l'éviction du conjoint violent, l'interdiction d'entrer en contact, ou le retrait de détention d'arme. Elle permet également aux forces d'intervenir et de placer l'auteur en garde à vue en cas d'infraction.

- La mise en œuvre du téléphone grave danger dans chaque ressort.

- Enfin, le dispositif TREVH (évaluation, éloignement du conjoint violent et accompagnement).

Des propositions ont enfin pu être discutées lors de cette réunion du CLAV, et notamment :

- l'organisation de comités de pilotage locaux (périmètre arrondissements /ressorts) spécifique à cette thématique, en lien avec la commission départementale violences faites aux femmes ;

- la mise en place d'un dispositif de mise à l'abri d'urgence, la nuit, de femmes victimes de violences conjugales.

La signature du premier contrat local contre les violences conjugales, sexistes et sexuelles pour le département du Nord

Le contrat local de lutte contre les violences conjugales, sexistes et sexuelles a été signé le 3 septembre par Michel Lalande, préfet du Nord, Anne Voituriez, maire de Loos, présidente du CISPD (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance), Daniele Ponchaux, maire d'Emmerin, Bernard Delaby, maire d'Haubourdin, Thierry Poquet du Haut Jussé, procureur de la République de Lille et Valérie Cabuil, Rectrice. Ce contrat a pour objectif d'affiner le maillage partenarial départemental en tissant de nouveaux réseaux d'acteurs compétents de proximité, comme aujourd'hui au sein du périmètre de ces 3 communes.

La mutualisation des compétences de chacun, le partage d'informations, et la coordination des partenaires engagés aujourd'hui doivent permettre non seulement d'apporter une prise en charge globale efficace des victimes mais aussi de renforcer la prévention de tels actes auprès des jeunes.
Le plan d'actions qui sera mis en place doit pouvoir compter sur la mobilisation de tous autour de l'expertise des professionnels spécialisés dans la prévention, le repérage et la prise en charge des victimes, mais aussi dans la prise en charge des auteurs.

Il sera suivi d'autres, dans le Nord, mais aussi dans les autres départements des Hauts-de-France.

Cette signature a été précédée d'une introduction synthétique sur la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le département du Nord ainsi que d'une présentation de l'action exemplaire du CHU de Lille, signataire du contrat.

LE CHU ENGAGÉ CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Lille se positionne, en tant qu'opérateur de soins et de prévention, dans la lutte contre les violences faites aux femmes. C'est ainsi que ses équipes s'investissent au quotidien, auprès des femmes victimes de violences conjugales et de viols en leur proposant des parcours de soins adaptés au sein des Urgences et de l'Unité Médico Judiciaire. Le CHU de Lille s'engage également dans des actions de prévention de la récidive auprès des auteurs de violences sexuelles.

En tant qu'employeur, le CHU de Lille porte également une attention à ses professionnels victimes de violences et les accompagne en lien avec les acteurs locaux.

Cette expertise clinique et universitaire au service des patients a d'ailleurs été saluée, en novembre 2018, en faisant du CHU de Lille aux côtés de l'APHP, le coordonnateur de dix centres de soins régionaux pour la prise en charge du psychotraumatisme et de la résilience.

Ces actions, inscrites dans son Projet d'Etablissement 2018-2022, font l'objet d'une large sensibilisation du public au travers de l'organisation de journées thématiques et d'actions de formation au CHU de Lille tout au long de l'année.

UN DÉPARTEMENT TRÈS CONCERNÉ, UN TISSU ASSOCIATIF DENSE

L'État dans le département du Nord a développé et renforcé ses dispositifs partenariaux depuis 10 ans pour prévenir et lutter contre les violences faites aux femmes.
Son action est mise en œuvre et coordonnée par la Délégation Départementale aux Droits des Femmes de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Nord. Elle se décline selon un cadre précis :

LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Présidée par le préfet délégué à l'égalité des chances, elle rassemble plus de 50 acteurs concernés par cette thématique : l'État (le procureur général, la délégation départementale aux droits des femmes de la direction départementale de la cohésion sociale, les services de police, de gendarmerie, la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, le rectorat, le Conseil départemental), les professionnels de santé (UMJ du CHU de Lille, conseil de l'Ordre des médecins, SAMU 59), l'Ordre des avocats, les 4 référents départementaux « violences faites aux femmes » et les associations spécialisées.

Aujourd'hui grâce à son action et à la hausse depuis 10 ans des moyens qui ont été consacrés on recense entre autres actions :

- **4 référents départementaux « violences faites aux femmes » de l'État** : le Nord est le mieux doté (la France en compte 60). Ils mènent leur action sur 4 arrondissements (Lille, Valenciennes, Dunkerque, Cambrai). Ils ont un rôle clé dans le renforcement des partenariats locaux et la formation des professionnels. Aujourd'hui **ils animent et participent à plus d'une vingtaine de réseaux d'acteurs spécifiques à l'accompagnement des femmes victimes de violences.**

- **7 dispositifs de lieux d'accueil d'écoute et d'orientation** des femmes victimes de violences, **4 accueils de jours** spécifiques du département, (Avesnois, Flandre Intérieure, Lille et Douai).

- **57 structures et antennes spécialisées** prennent en charge les femmes victimes de violences pour faciliter leur retour à l'autonomie. Ces structures, dans le cadre d'un partenariat concerté, apportent à chaque victime, en fonction de sa situation, un accompagnement juridique, social, psychologique, un hébergement d'urgence et/ou temporaire, un accès facilité au logement, un accès ou un retour à l'emploi.

- **4 intervenants sociaux pour les zones de gendarmerie** d'Avesnes-sur-Helpe, Douai, Cambrai et Dunkerque et **3 dans les commissariats** de Roubaix, Tourcoing et Lille pour répondre aux situations sociales difficiles dont les 3/4 sont des situations de violences intrafamiliales. Ces professionnels apportent en temps réel un soutien, une aide et une orientation vers des structures adaptées. Ils s'inscrivent dans un partenariat local (UTPAS, référents violences de l'État, parquets, Éducation nationale, brigade de prévention de la délinquance juvénile).

- **3 psychologues dans les commissariats** de Lille, Roubaix et Tourcoing pour offrir aux victimes une première écoute.

- **305 places spécifiques « femmes victimes de violences » dont** :
  → **160** places d'insertion (Hébergement Temporaire) gérées par l'association SOLFA en Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) dans les arrondissements de Lille et Dunkerque
  → **150** places d'urgence gérées par les associations SOLFA (113 en métropole lilloise et Dunkerquois) – Louise Michel (13 en métropole lilloise) – HAVRE (2 dans le Cambrésis) – LA POSE (22 dans le Valenciennois).

- **140 femmes victimes de violences** ont été **relogées en 2018** dans le cadre du contingent préfectoral (dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) 2013-2018, les femmes victimes de violences sont reconnues public prioritaire pour un relogement sur le contingent préfectoral).

Du 1er janvier au 8 août 2019 : 80 relogements ont eu lieu et 60 sont en attente d'une proposition de relogement.

- **1 nouveau réseau partenarial dans le Douaisis créé en 2019** sous l'impulsion de la Délégation départementale aux Droits des Femmes.

- **1 diplôme universitaire** dédié aux violences conjugales à la Faculté de droit de l'université de Lille depuis janvier 2018 (il fait partie des 2 seuls DU en France).

- **Le déploiement de l'action « toutes sportives »** initié en 2015 sur le département pour permettre une insertion sociale plus rapide des femmes hébergées en CHRS : activité sportive hebdomadaire dont les bénéfices sont évidents sur la santé et l'estime de soi, sur le processus de reconstruction des victimes (5 CHRS en 2015 – 11 en 2019 sur l'arrondissement de Lille et dans le sud du département).

LES SOUS-PRÉFETS S'ENGAGENT DANS LEUR ARRONDISSEMENT

Jacques Destouches, sous-préfet de Douai, a organisé, en collaboration avec le procureur de la République près le TGI de Douai, une manifestation destinée à mettre l'accent sur les initiatives prises dans la lutte contre les violences conjugales, notamment les violences faites aux femmes et sur la réalité de ce problème dans le Douaisis.

Christian Rock, sous-préfet de Valenciennes a également consacré une demi-journée à la thémathique des violences conjugales et notamment :

- le 3919 ;
- la plateforme messagerie instantanée police nationale/gendarmerie ;
- le téléphone d'urgence proposé aux victimes de violences conjugales ;
- la mise à disposition de logements pour mettre à l'abri les victimes de violences conjugale.

Il s'agissait aussi de recueillir les témoignages d'une ou deux personnes victimes de violences conjugales et de permettre aux partenaires identifiés de présenter une action phare ou un projet en cours sur l'arrondissement.

Eric Etienne, sous-préfet de Dunkerque, s'est rendu au CHU de Dunkerque pour valoriser le dispositif d'accueil des victimes mis en place par le personnel hospitalier.

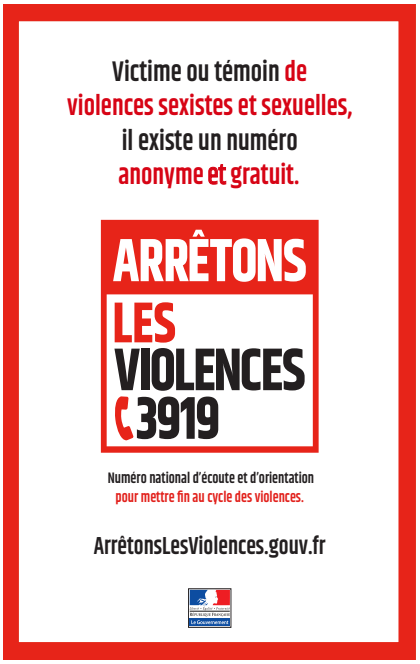

ZOOM SUR UNE INITIATIVE DE LA GENDARMERIE DU NORD

Le groupement de gendarmerie départementale du Nord innove pour lutter contre l'augmentation des violences sexuelles et sexistes. Depuis cet été, de jeunes volontaires sillonnent les routes du département pour aller à la rencontre d'autres adolescents et échanger avec eux sur cette problématique.

L'année 2018 a été marquée par une augmentation des violences intrafamiliales sur le territoire national, notamment à l'encontre des femmes. Bien que les phénomènes « balance ton porc » et « me too » aient permis une certaine libération de la parole, ils ne peuvent expliquer à eux seuls ces chiffres. Le GGD 59 n'ayant pas été épargné, le lieutenant-colonel Laurent Gladieux, en charge de la prévention et des partenariats dans ce département, a souhaité agir en amont du problème.

En collaboration avec les institutions locales (établissements scolaires, associations, préfecture, région), la gendarmerie a monté le projet Car'ado. **La cible ?** Des adolescents qui sont justement à l'âge où commencent en général les premières relations de couple et les premiers rapports sexuels. **Les intervenants ?** D'autres jeunes ! Rien de tel que quelqu'un de sa génération avec une façon de parler et des références proches des siennes pour comprendre le message.

Depuis cet été et pour plusieurs mois, de jeunes volontaires d'horizons divers (établissements pour l'insertion dans l'emploi, établissements scolaires, etc.) partent ainsi à tour de rôle à la rencontre d'autres jeunes, en empruntant les routes du Nord à bord d'un véhicule sérigraphié aux couleurs du projet.

Se déplaçant sur les manifestations festives, sportives et culturelles du département, les intervenants essayent de ne pas être trop lugubres dans leur approche du sujet. L'idée est de faire réfléchir les jeunes sur ce qui est normal ou non dans une relation, à travers des discussions et des flyers qu'ils distribuent.
Dans cette approche atypique, le « violentomètre » est l'un des outils pédagogiques utilisés pour apprendre à détecter les signaux d'alerte dans les comportements pouvant être adoptés au sein d'un couple. Reprenant le système du feu tricolore, il distingue les attitudes révélant une relation saine (vert), celles appelant à la vigilance (orange), et celles nécessitant de se protéger et de demander de l'aide à autrui (rouge). Ainsi, se voir imposer une tenue par l'autre correspond à un feu orange, tandis que subir des caresses non désirées vire au rouge.

Le lieutenant-colonel Gladieux rappelle que ce dispositif de prévention n'est qu'un maillon de la chaîne constituée pour lutter contre les violences faites aux femmes. La gendarmerie intervient également sur le volet répressif mais aussi d'un point de vue curatif et dissuasif en lien avec les intervenants sociaux et la justice.

L'opération Car'ado devrait se poursuivre jusqu'à la fin de l'année afin de toucher un maximum de jeunes. En fonction de son succès auprès des jeunes, elle pourra être renouvelée sur d'autres thématiques les touchant de près, comme les addictions et les manipulations.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Contact presse :

Service régional de la communication interministérielle

Préfecture de la région Hauts-de-France - Préfecture du Nord

12, rue Jean sans Peur à Lille - CS 20003 - 59039 LILLE CEDEX

Tél. : 03 20 30 52 50 - F ax. : 03 20 30 56 82

Mél. : pref-communication@nord.gouv.fr

www.nord.gouv.fr et www.prefectures-regions.gouv.fr/hauts-de-france

facebook.com/prefetnord et twitter.com/prefet59